

RESUME DES CARACTERISTIQUES DU PRODUIT

1. Dénomination du médicament vétérinaire

CYNEPATHIC CHIENS

2. Composition qualitative et quantitative

Un comprimé enrobé de 570 mg contient :

Substance(s) active(s):	
Anétholtrithione	10,0 mg
Ornithine(sous forme de chlorhydrate)	23,5 mg
Citrulline	80,0 mg
Arginine(sous forme de chlorhydrate)	200,0 mg

Pour la liste complète des excipients, voir rubrique « Liste des excipients ».

3. Forme pharmaceutique

Comprimé enrobé.

4.1. Espèces cibles

Chiens.

4.2. Indications d'utilisation, en spécifiant les espèces cibles

Chez les chiens:

- Stimulation de l'activité hépato-digestive lors de troubles digestifs et d'insuffisance hépatique.

4.3. Contre-indications

Obstruction des voies biliaires.

4.4. Mises en garde particulières à chaque espèce cible

Aucune.

i) Précautions particulières d'emploi chez l'animal

Aucune.

ii) Précautions particulières à prendre par la personne qui administre le médicament vétérinaire aux animaux

Aucune.

iii) Autres précautions

Aucune.

4.6. Effets indésirables (fréquence et gravité)

Une coloration plus jaune des urines, due à la présence de métabolite de l'anétholtrithione, peut être observée mais elle est sans conséquence pour l'animal.

4.7. Utilisation en cas de gestation, de lactation ou de ponte

L'innocuité de la spécialité n'a pas été étudiée chez l'espèce cible.

L'utilisation du médicament sera fonction de l'évaluation du rapport bénéfice/risque réalisée par le vétérinaire.

4.8. Interactions médicamenteuses et autres formes d'interactions

Aucune.

4.9. Posologie et voie d'administration

Voie orale.

1 mg d'anétholtrithione, 2,35 mg d'ornithine, 8 mg de citrulline et 20 mg d'arginine par kg de poids corporel par jour, soit 1 comprimé par jour pour 10 kg de poids vif, en cure de 8 à 15 jours.

Le produit s'administre par voie orale, soit en plaçant directement le comprimé enrobé au fond de la gorge, soit en mettant celui-ci dans une boulette de viande. Les comprimés peuvent être broyés et mélangés à l'aliment.

Mettre de l'eau de boisson à la disposition des animaux après administration des comprimés.

4.10. Surdosage (symptômes, conduite d'urgence, antidotes), si nécessaire

Non connu.

4.11. Temps d'attente

Sans objet.

5. Propriétés pharmacologiques

Groupe pharmacothérapeutique : Autres médicaments du l'appareil digestif et du métabolisme, acides aminés et dérivés.

Code ATC-vet : QA16AA.

5.1. Propriétés pharmacodynamiques

L'anétholtrithione est un dérivé soufré de synthèse contenant 40% de soufre actif. Il agit comme détoxifiant et désensibilisant et cholérétique.

L'ornithine, citrulline et arginine sont des acides aminés favorisant la métabolisation de l'ammoniac par l'organisme. Le foie les utilise pour transformer l'ammoniaque toxique en urée.

5.2. Caractéristiques pharmacocinétiques

L'anétholtrithione est une molécule bien résorbée par le tractus digestif avec une bonne biodisponibilité. Elle est dégradée partiellement par désalkylation oxydative et éliminée par voie urinaire sous forme de métabolites.

6.1. Liste des excipients

Noyau :
Povidone
Cellulose microcristalline
Stéarate de magnésium

Enrobage :
Oxyde de titane (E171)
Eudragit E à 12.5%
Saccharose
Gélatine
Hypromellose
Povidone
Silice colloïdale anhydre
Silicates d'aluminium et de magnésium
Huile de ricin hydrogénée

6.2. Incompatibilités majeures

Non connues.

6.3. Durée de conservation

Durée de conservation du médicament vétérinaire tel que conditionné pour la vente : 3 ans.

6.4. Précautions particulières de conservation

A conserver à une température ne dépassant pas 25°C.

6.5. Nature et composition du conditionnement primaire

Plaquette thermoformée PVC-aluminium

6.6. Précautions particulières à prendre lors de l'élimination de médicaments vétérinaires non utilisés ou de déchets dérivés de l'utilisation de ces médicaments

Les conditionnements vides et tout reliquat de produit doivent être éliminés suivant les pratiques en vigueur régies par la réglementation sur les déchets.

7. Titulaire de l'autorisation de mise sur le marché

VETOQUINOL
MAGNY VERNOIS
70200 LURE

8. Numéro(s) d'autorisation de mise sur le marché

FR/V/1834555 5/1992

Boîte de 5 plaquettes de 6 comprimés

Toutes les présentations peuvent ne pas être commercialisées.

9. Date de première autorisation/renouvellement de l'autorisation

22/07/1992 - 12/07/2012

10. Date de mise à jour du texte

19/09/2012